

# ACCUEIL DE LOISIRS

## ÉTÉ 2024

DU 08/07 AU 28/08 2024

INSCRIPTION DU

03/06 AU 14/06 2024

SUR L'ESPACE CITOYEN





# LES DIFFÉRENTS ACCUEILS

Les accueils de loisirs sont organisés du **08 Juillet au 28 Août 2024** .  
Inscription hebdomadaire en journée complète ou en demi-journée (après-midi).

## Les horaires de fonctionnement

Péri activité: 7h45-8h45 \*

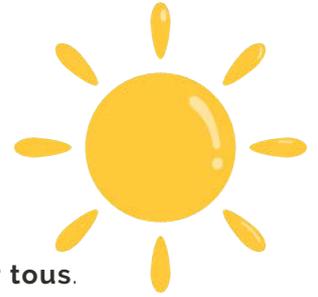
Journée: 9h00- 17h30

Après midi: 13h30-17h30

Péri activité: 17h30-18h30 \*

**L'inscription est obligatoire!**

\* Le péri activité matin et soir est organisé à l'école des **Glycines pour tous**.



## Les Maternels

L'accueil de loisirs maternel se déroule à:

### L'école des Glycines

L'entrée se fera par la grille allée des Glycines.

Il accueille les enfants **scolarisés** de 2 à 5 ans.

## Les Primaires

L'accueil de loisirs primaire se déroule à:

### L'espace 2000

L'entrée se fera par le parc de la mairie

Il accueille les enfants de 6 à 11 ans.

## Les Pré-ados/ados

L'accueil de loisirs se déroule au:

### Complexe de la Victoire

L'entrée se fera par l'avenue de la victoire

Il accueille les enfants de 11 à 17 ans.



**Juillet : du 08 juillet au 02 août 2024**

Maternels, Primaire et pré-ados/ados



**Août : du 19 au 28 août**

Maternels et Primaire



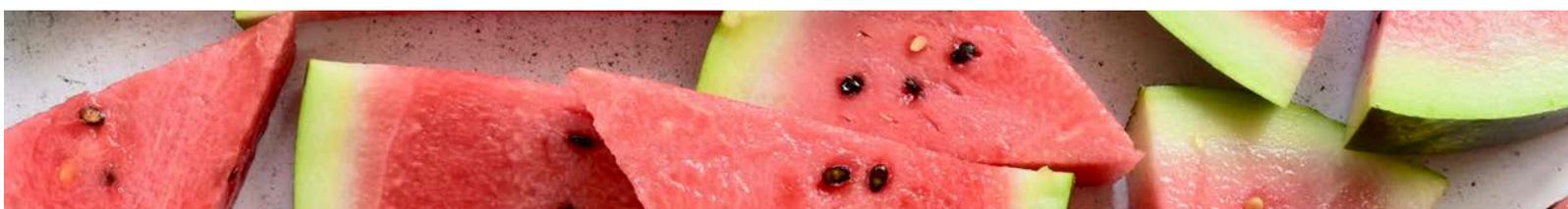
**Mini camps :**

**Du 15 au 19 juillet : Séjour sport, plage, nature**

Pour les primaires au camping "**Des Dunes**" à Gravelines

**Du 22 au 26 juillet : Séjour sport, plage, nature**

Pour les pré-ados/ados au camping "**Des Dunes**" à Gravelines



# MODALITES D'INSCRIPTION

Inscriptions sur l'espace citoyen à partir du 03 Juin

**Clôture des inscriptions le 14 Juin.**

**Après cette date, le service jeunesse ne pourra garantir de places disponibles.**

## Modalités d'inscription :

- Inscription hebdomadaire obligatoire, soit en demi-journée, soit en journée.
- Pour les inscriptions à la journée le repas est obligatoire sauf les vendredis où un pique-nique devra être fourni.
- Pour les inscriptions à la 1/2 journée, une journée complète les vendredis vous sera facturée. Ces jours-là un pique-nique devra être fourni.
- Une fois la période d'inscription écoulée une majoration de 5% sera appliquée au tarif de base.
- En cas d'inscription lors des premiers jours du centre, une pénalité de 10% sera appliquée au tarif de base ainsi qu'un forfait de 1.00 € par repas dès le jour de retard ainsi que sur les 4 repas suivants.
- Annulation possible jusqu'à 8 jours avant le début des centres.
- Attention : après le 14 Juin, le Service jeunesse et Vie Scolaire ne pourra garantir de places disponibles.

## Modalités de facturations :

- L'Accueil de loisirs de l'été sera facturé début Août pour Juillet et début Septembre pour Août. Les administrés en prélèvement automatique seront prélevés le 15 Août ou le 15 Septembre.
- Les administrés qui ne sont pas en prélèvement automatique devront régler leurs factures dans un délai de 7 jours, suivant la date d'émission, par carte bancaire sur l'espace citoyen, ou au service inscription périscolaires et extrascolaires aux horaires d'ouvertures suivantes :

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h

Passé ce délai, un titre de recettes sera émis. Il sera à régler à la Trésorerie d'Armentières. Celle-ci peut ajouter des frais de recouvrement.

Attention : Inscription dématérialisée obligatoire sur l'espace citoyen. Si vous n'avez pas encore créé votre espace citoyen, merci de contacter par mail le service inscription périscolaire et extrascolaire à l'adresse suivante : [contact@wervicq-sud.com](mailto:contact@wervicq-sud.com)

## Obligations:

- Chaque enfant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile.
- Le dossier unique d'inscription 2023-2024 doit être complet.
- Pour les sorties en Belgique, une carte d'identité en cours de validité est obligatoire et vous devez compléter et signer l'autorisation de sortie de territoire (CERFA 15646\*01).



# LES TARIFS

## Les accueils de loisirs

Quotient familial	1 enfant		Enfant supplémentaire		Mini séjour - Eté	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Tarif à la journée	Tarif pour 5 jours
De 0 à 399.99	3.00 €	5.40 €	2.00 €	3.80 €	9.40 €	47.00 €
De 400 à 599.99	3.60 €	6.30 €	2.50 €	4.40 €	10.90 €	54.50 €
De 600 à 749.99	4.20 €	7.30 €	3.00 €	5.10 €	12.50 €	62.50 €
De 750 à 899.99	4.70 €	8.00 €	3.30 €	5.60 €	14.00 €	70.00 €
De 900 à 1049.99	5.30 €	9.30 €	3.70 €	6.50 €	15.60 €	78.00 €
De 1050 à 1199.99	6.00 €	10.30 €	4.20 €	7.20 €	17.20 €	86.00 €
De 1200 à 1499.99	6.70 €	10.90 €	4.70 €	7.60 €	18.75 €	93.75 €
De 1500 et plus	7.50 €	11.40 €	5.30 €	8.00 €	20.30 €	101.50 €
Non Wervicquois de 0 à 749.99	11.05 €	19.55 €	7.74 €	13.69 €	31.50 €	160.00 €
Non Wervicquois de 750 à 1199.99	11.70 €	20.70 €	8.19 €	14.49 €	32.00 €	165.00 €
Non Wervicquois de 1200 et plus	13.00 €	23.00 €	9.10 €	16.10 €	32.50 €	170.00 €

- Pour les enfants inscrits en journée aux accueils de loisirs, les repas sont en sus.
- Pour les paiements effectués en dehors de la période de paiement, un forfait de 1 € par repas sera ajouté au tarif de base.
- Le péri activité est ouvert de 7h45 à 8h45 et de 17h30 à 18h30. Par souci d'organisation, l'inscription est obligatoire. Chaque demi heure entamée est due. En cas de dépassement d'horaire, après 18h30, un forfait de 4.50€ sera appliqué.

